

AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur

Adoption du Règlement 222 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice des services administratifs et financiers et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de Comté de Roussillon, que lors de la séance régulière du 25 août 2021 qui a eu lieu en salle du Conseil au 260 rue Saint-Pierre à Saint-Constant, le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté le Règlement suivant:

- **Règlement 222 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle afin d'ajouter certaines mesures particulières dans le contexte de la pandémie**

Ce Règlement peut être consulté au bureau administratif de la MRC au 260, rue Saint-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 2^e jour de septembre 2021.



Colette Tessier
Directrice, services administratifs et financiers
Secrétaire-trésorière adjointe